

**Annexe III b**  
**Règlement d'examen**

Certificat d'aptitude professionnelle « métiers de la mode, vêtement flou »			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>enseignement à distance - candidats libres</b>	
Épreuves	Unités	Coeff.	Modes	Durée	Modes	Durée
<b>Unités professionnelles</b>						
<b>EP1</b> - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h 00
<b>EP2</b> - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement	UP2	10 + 1 PSE	CCF		Ponctuel pratique	16 h 00 +1h (PSE)
<b>Unités d'enseignement général</b>						
EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit	2 heures 15 min
EG2 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 heures
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle	
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes